

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du jeudi 11 Mars 2021

Nombre de Membres Afférents au Conseil Municipal	Nbre de présents	Qui ont pris part à la délibération
19	16	18

REMPLECE ET ANNULE LA PRECEDENTE POUR ERREUR MATERIELLE

Date de la convocation : 8 mars 2021

Date d'affichage ordre du jour : 8 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le onze mars à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en Salle polyvalente, en session ordinaire sur convocation en date du 8 mars 2021, sous la Présidence de Mme LELIEVRE Josiane, Maire.

Présents : M. CALTOT Daniel, M. COUILLER Jean-Paul, Mme SAHUT Géraldine, Mme BUQUET Jessica, M. ORIENT Olivier, M. POTERAT Frédéric, M. DELAMARE Dominique, M. GAUDICHON Vincent, Mme BOULIER Claude, Mme PATENOTTE Isabelle, M. BRUNG Michel Mme GUERZA Sylvie, Mme TALBOT Christine, Mme OSMONT Marie-Claire, Mme LECOQ Annie, Mme LELIEVRE.

Absents excusés : Mme NEE Amélie a donné pouvoir à M. COUILLER, M. ZEDDE Alain a donné pouvoir à Mme TALBOT, M. TOUTAIN Eric, non représenté.

2021/17 – COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal le compte administratif 2020 présentant un excédent global au 31 décembre 2020 de **624 687.96 €** soit :

- 508 934.06 € d'excédent en section de fonctionnement
- 115 753.90 € d'excédent en section d'investissement.

Le solde des restes à réaliser inscrits pour l'année 2020 est déficitaire de 382 341.25 € (il concerne principalement les logements séniors).

Cela donne un excédent cumulé pour 2020, déductions faites des restes à réaliser de : **242 346.71 €**.

Madame le Maire procède à la lecture précise de chaque compte dans le compte administratif en expliquant le sens de chaque chiffre.

Le compte administratif est soumis au vote par Mme OSMONT, doyenne du Conseil municipal, après la sortie de la salle de Madame le Maire, conformément à la loi.

Le Conseil à l'unanimité des membres présents ou représentés VOTE le compte administratif 2021 tel que proposé.

Fait à ROUMARE, le 11 mars 2021
Pour extrait certifié conforme,
LE MAIRE, J. LELIEVRE

AFFICHÉ EN MAIRIE LE 24 MARS 2021

ANNULÉ ET REMPLACÉ LA PRECEDENTE POUR ERREUR MATERIELLE

